



Marseille, le 22 juin 2026

DECLARATION LIMINAIRE CSA IR du 22 juin 2026

RSU – BILAN FORMATION

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez dans le cadre de ce CSA pour terminer l'étude du RSU ainsi que le bilan formation. Nous ne reviendrons pas sur le contenu du RSU pour lequel nous vous avons déjà fait remonter nos observations et nos demandes de modifications.

Concernant le bilan formation, la CGT PJJ Sud Est relève une nouvelle fois l'absence significative de données concernant les congés pour formation syndicale, malgré notre demande. Pourtant, chaque agent.e dispose d'un droit de 12 jours de formation syndicale par an, distinct et complémentaire de ses droits à la formation continue. Cette omission interroge d'autant plus que la formation syndicale constitue un élément important de la vie démocratique au travail. Les organisations syndicales, mais également les IRTS, proposent des formations permettant aux salarié.es de développer leurs connaissances sur les enjeux économiques, sociaux et professionnels contemporains. Dans de nombreuses administrations, ces formations sont pleinement reconnues et encouragées.

La CGT PJJ Sud Est note encore d'importantes disparités entre les services concernant les Analyses de Pratiques Professionnelles. Les interventions demeurent insuffisantes, inégalement réparties sur les unités et les territoires. Votre bilan met notamment l'accent sur les APP destinées aux Responsables d'Unités Éducatives, pour lesquels nous observons un absentéisme important, sans que les raisons ne soient réellement analysées ni que des perspectives d'amélioration soient proposées pour 2026. Cette question mérite pourtant toute l'attention de l'administration. Chacun connaît le rôle central des RUE dans l'accompagnement des équipes, la prévention des risques psychosociaux et le maintien de collectifs de travail de qualité. Les cadres doivent pouvoir bénéficier pleinement des APP, mais également d'un accès facilité à la formation continue ainsi qu'aux préparations aux concours et examens professionnels. Nous notons également l'absence de formations sur l'interrégion sud est pour les écrits du concours de Directeur des services à la PJJ.

La CGT PJJ Sud Est, comme d'autres organisations syndicales, vous interpelle régulièrement sur ce sujet. En effet, les APP ne doivent pas exister uniquement lors des situations de crise. Celles-ci constituent un espace de réflexion collective permettant aux professionnel.les de prendre du recul sur leurs interventions, leurs postures et les situations rencontrées dans

l'exercice de leurs missions. Elles jouent aussi un rôle important dans la cohésion des équipes en offrant un cadre sécurisé de dialogue. Les APP sont un levier essentiel d'amélioration continue pour les professionnel.les, les équipes et la qualité du service rendu aux usagers.

**La CGT PJJ Sud Est demande la systémisation des APP
dans toutes les unités de l'interrégion.**

La CGT PJJ Sud Est souhaite attirer l'attention de l'administration concernant les difficultés persistantes rencontrées par certain.es agent.es pour obtenir la prise en charge des frais auxquels elles et ils ont droit lorsqu'elles et ils participent à des formations organisées dans leur résidence administrative. L'absence de prise en charge des repas pendant les temps de formation crée une inégalité de fait entre les personnels et constitue un frein à l'accès à la formation.

**La CGT PJJ Sud-Est vous demande de déployer des formations CHORUS DT
sur les services afin de réduire les inégalités entre agent.es.**

Au-delà de l'aspect financier, cette situation nuit également aux temps d'échanges informels entre agent.es, pourtant essentiels au partage d'expériences, à la réflexion collective et à la qualité des formations. Nous nous interrogeons donc sur les raisons pour lesquelles la PJJ ne met pas en œuvre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Enfin, au regard du bilan global présenté et même si le nombre de professionnel.les formé.es sur l'interrégion Sud Est a augmenté, la CGT PJJ Sud Est considère qu'il devient indispensable de définir une véritable stratégie régionale de promotion de la formation et de donner les moyens aux agent.es d'y participer. L'administration doit garantir un accès équitable à la formation pour l'ensemble des personnels, quels que soient leurs corps, leurs fonctions ou leurs lieux d'affectation.

Concernant l'accès à la formation des professionnel.les de la PJJ, il semble que de mauvaises informations soient portées à leur connaissance sur l'interrégion sud est... **Nous rappelons que les agent.es peuvent bel et bien s'inscrire et participer à des formations en dehors de la DIR sud est !!**

Enfin, nous constatons encore un manque de renseignements concernant les possibilités offertes aux agent.es de la PJJ, qu'elles ou ils souhaitent quitter notre administration, bénéficier d'une reconversion professionnelle, faire valider une VAE... Beaucoup de dispositifs qui restent obscurs et pour lesquels l'administration fournit encore trop peu d'informations.

**La formation professionnelle, la formation syndicale et les espaces d'analyse des
pratiques professionnelles constituent des investissements indispensables pour les
agent.es comme pour l'institution. Ils doivent être considérés comme tels et
bénéficier d'une politique ambitieuse à la hauteur des enjeux.**

La CGT PJJ Sud-Est revendique :

- **Repenser le calendrier en donnant du temps au dialogue social**
- **Un plan de formation et de titularisation pour les contractuel.les afin de parvenir à une fonction publique de fonctionnaires**
- **Un plan pluriannuel de recrutement d'emploi d'agent.es fonctionnaires**
- **La systémisation des APP dans toutes les unités de l'interrégion**
- **Une formation sur les terrains au logiciel chorus DT**
- **L'abaissement des normes de prise en charge pour un travail de qualité**
- **Des moyens humains pour permettre la démarche de formation des professionnel.les tous corps confondus !!**